

DÉCISION DU MAIRE

Police Municipale
Nadège FONSECA
Décision n° DEC_2023_131

Objet : Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987,
VU le décret n° 91-1005 du 30 septembre 1991,
VU le Code Rural, notamment les articles L.211-27 et L.212-10,
VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,
CONSIDÉRANT la nécessité pour la ville de procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, de les stériliser et de les identifier ;
CONSIDÉRANT que la Ville ne dispose pas d'un service dédié à ces missions ;

DÉCIDE :

Article 1 : De signer une convention avec la Fondation d'entreprise CLARA (Groupe SACPA) sise 12 place Gambetta – 47700 CASTELJALOUX. Cette dernière devra intervenir uniquement sur demande de la mairie afin de procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune, à leur stérilisation et à leur identification,

Article 2 : Le montant relatif au service rendu est de 150 euros TTC par chat capturé.

Article 3 : La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Article 4 : Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Receveur Principal,
- Monsieur le Maire-Adjoint chargé des Finances et des Systèmes d'Information.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,